

Séance du 15 décembre 1935

Le mardi 10 décembre 1935, convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 15 Décembre 1935 à la Mairie d'Orsay, à 9^h à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

L'an mil neuf cent trente cinq, le quinze décembre à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents M. M. Decauville Maire, Cholet, Charrier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Leroux, Magnier, Flusin, Lefevre, Delbes, Fourat, Faure, Croc, Coussaint, Hennegrave, Bouquin, Courdin, Bouteau, Desfré, Delahaye.

Absents excusés : M. M. Blanchet, Capson, Nauthez

Le conseil choisit pour secrétaire M. M. Coussaint, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité sauf l'observation suivante

Contrairement à ce qui est inscrit au procès-verbal, il avait été décidé de faire un devis en vue de mettre ces travaux en adjudication.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Officier commandant la subdivision des sapeurs pompiers d'Orsay, indiquant qu'il a reçu une offre de 100 francs pour deux pompes à bras qui sont hors d'usage, dont dont une se trouve dehors pour manque de place, et qui sont destinées à la ferraille.

Sur l'intervention de M. Desfré, le conseil décide à l'unanimité de vendre ces pompes et autorise Monsieur le Maire à traiter au mieux pour un minimum de 100 francs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lefevre, demandant d'accepter sa démission de membre de la commission du marché, pendant qu'un membre du Conseil ayant voté pour la régie directe sera plus qualifié que lui pour mettre au point le nouveau projet.

Le Conseil prend acte de cette démission et désigne à l'unanimité M. Magnier pour remplacer M. Lefevre.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Denis professeur de solfège demandant l'augmentation de son traitement. Le conseil délibère, décide de maintenir le traitement tel qu'il est.

Le conseil adopte le principe des frais de représentation du Maire, à l'unanimité sauf une voix, et vote la somme annuelle de 6.000 frs, par 11 voix pour, 8 contre, un abstention.

Le conseil adopte à l'unanimité sauf une voix et une abstention

Travaux du cimetière

lettre Guillet - vente de deux pompes à bras 21 décembre

lettre Lefevre

lettre Denis

frais de représentation du Maire 21 décembre

Remboursement des

le principe du remboursement des frais des adjoints et conseillers municipaux, à condition que le déplacement ait été demandé par le conseil municipal et vote une somme annuelle de 3.000 frs à prévoir sur le budget de 1936, par 18 voix pour, 2 voix contre.

Le conseil adopte à l'unanimité le principe d'une allocation aux employés communaux qui ne pourront pas bénéficier de la retraite et décide à l'unanimité de prévoir une somme de 3.600 francs au budget de l'année 1936.

lettre David

21 décembre

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur David, secrétaire de Mairie, ainsi conçue : M. le Maire, Messieurs les conseillers municipaux, Je vous adresse inclus, certificat de M. le Dr Delbat, étant dans l'impossibilité de continuer à assurer mon service dans des conditions normales. J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon admission à la retraite.

Copie du certificat médical joint : Je soussigné, docteur Delbat, certifie donner mes soins à Monsieur David, secrétaire de la Mairie d'Orsay, pour insuffisance hépatique et neurasthénie (insomnie, anxiété, consécutive à causes morales, le mettant dans l'impossibilité d'effectuer son service et déclare dans l'intérêt des fonctions communales, envisager sa mise à la retraite dans le plus bref délai. Orsay, le 11 décembre 1935.

Le conseil prend acte de la déclaration de M. David, qui est dans l'impossibilité de continuer à assurer son service dans des conditions normales, décide d'appliquer le règlement du personnel communal et de lui verser les indemnités restant à courir.

allocation à M. David
en 1936

X

Le conseil, sur la proposition de M. Delahaye, décide à l'unanimité sauf une voix, de voter une allocation de mille cinq cents frs à M. David pour 1936, renouvelable sur sa demande, à prendre à l'article allocation aux employés communaux.

subvention aux
anciens combattants

Sur la demande de M. Delbis, pour le rétablissement à 600 francs de la subvention aux anciens combattants, cette demande est rejetée par 10 voix contre, 8 pour et 2 abstentions.

Sur la proposition de M. Favre demandant la suppression totale des subventions aux deux sociétés de combattants, le conseil rejette cette proposition par 10 voix, contre 9.

Professeur de
culture physique

Sur la demande de M. Delahaye proposant de prévoir un article au budget pour un professeur de culture physique, le conseil délibère, adopte le principe par 16 voix et 4 abstentions et décide de prévoir une somme de 3.000 francs au budget.

subvention à la
fanfare

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Guillard, président de la fanfare d'Orsay, demandant de porter la subvention à 2.000 frs pour 1936.

Le conseil délibère, décide à l'unanimité de porter la subvention à 2.000 francs, à condition que la fanfare donne des cours de solfège gratuits.

Subvention au
Syndicat d'Initiative

Sur la demande de M. le Maire, le conseil décide à l'unanimité de prévoir au budget de 1936 une subvention de 3.000 francs au Syndicat d'Initiative, cette subvention étant conditionnelle à un vote du conseil pour utilisation.

Maintien de l'indemnité
Dare

Le conseil décide le maintien de l'indemnité Dare, à condition qu'elle ne soit mandatée qu'avec une délibération du Conseil Municipal.

Suppression des droits
de prise pour bran-
chements eau
Colonnes de vacances

Le conseil délibère, décide à l'unanimité sauf une voix de suppression des droits de prises de dix francs, pour branchement de canalisations d'eau.

Création d'un service
médical aux enfants
des écoles

Le conseil délibère, décide de prévoir au budget de 1936 une somme de 3.000 francs pour envoyer des enfants en colonnes de vacances.

Taxe sur les
chiens
1 décembre
1 janvier

Le conseil décide par 11 voix contre 5, et 1 abstention de prévoir au budget de 1936 une somme de deux mille francs pour la création d'un service médical pour les enfants des écoles.

Et d'après la loi du 21 juillet 1920, la taxe sur les chiens est ainsi

fixée :

1^{ère} Catégorie : 40 francs
2^{ème} Catégorie : 10 francs.

Cette décision est prise par 11 voix contre 6 (qui sont pour 5 et 40 francs).

Taxe à l'habitation
21 décembre
28 décembre

Le conseil délibère, décide à l'unanimité le principe de la taxe à l'habitation, et en fixe le taux à 3% avec abattement de 100 francs à la base, par 11 voix contre 6.

Gratification à Mlle
Guillemard
23 décembre

Le conseil vote à l'unanimité une gratification de 1.500 francs à Mlle Guillemard, à prendre à l'article gratifications au personnel communal, pour avoir assuré seule le service de la Maire pendant les vacances du secrétaire de la Maire du 1^{er} au 22 septembre et depuis le début de sa maladie, du 11 novembre.

Budget vicinal
1936
23 décembre

Le conseil, vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, vu les propositions présentées par M. l'Ingénieur vicinal, vu l'arrêté de mise en demeure de M. le préfet du 29 Mai 1935.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité les chemins de G. C., d'intérêts communs et vicinaux.

Adapte les propositions présentées par Monsieur l'Ingénieur vicinal pour l'entretien de ces chemins, vote l'inscription au budget vicinal des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1936, avec 2 journées de prestation d'hommes et 2 journées d'animaux et véhicules.

Budget primitif recettes et dépenses 71.249 francs
dépendant compte des décrets lois du 16 juillet 1935
70.349 francs

Budget primitif 1936
23 décembre 1935

Le conseil établit le budget de 1936, en tenant compte pour la fixation des crédits de dépenses, des dispositions combinées des décrets-lois du 16 juillet 1935, art 4, et du 23 octobre 1935.

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ORDINAIRES
Attributions sur divers impôts

Attribution sur les patentes	2.398.73	2.375.--
" sur l'impôt des chevaux et voitures	28.25	
" sur le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires	15.874.24	15.000.--

CENTIMES ADDITIONNELS AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Cinq centimes sur les contributions foncières et person.-mobilière	3.038.99	4.295.--
Onze centimes pour le traitement du garde-champêtre	10.891.68	9.000.--
268 centimes pour insuffisance de revenus	248.693.27	513.624.98
316 centimes pour assistance aux familles nombreuses	1.815.28	859.20
4 centimes pour assistance aux femmes en couches	1.815.29	3.000.--
24 cent. pour assist. vieillards, infirmes, incurables	11.799.33	20.000.--
82 centimes pour assistance médicale gratuite		70.000.--

RESSOURCES SPECIALES AUX CHEMINS

5 centimes pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories	4.538.20	4.295.--
3 centimes spéciaux pour chemins vicinaux ordinaires maximum	2.722.91	2.575.--
Taxe vicinale (centimes) en argent et en nature	97.092.07	64.938.--

TAXES DIVERSES RECOURUES BY VERTU DES ROLES

Taxe sur les chiens	8.580.--	11.000.--
Taxe de visite sur les viandes	5.473.55	5.500.--
Part de la commune sur les fonds des contributions indirectes	23.078.95	28.000.--
Taxe à l'habitation		50.000.--

REVENUS DES BIENS COMMUNAUX

Rentes sur l'Etat	7.854.--	7.068.60
Rentes sur particuliers (B. Bee d'Orsay)	499.--	449.10
Intérêts de fonds placés au Trésor	3.105.72	500.--
Location des propriétés communales	1.100.--	200.--
Excédent du revenu de l'Hospice	2.662.50	2.662.76

CIMETIERE ET POMPES FUNEBRES

Produit des concessions	14.866.45	14.000.--
Service extérieur des Pompes funèbres	5.279.50	5.000.--

CONCESSIONS DE SERVICES COMMUNAUX

Produit de la crèche	2.616.--	2.500.--
Concession du marché	42.500.--	70.000.--

PRODUITS DIVERS ET RESSOURCES EVENTUELLES ORDINAIRES

Produit des expéditions des actes administratifs et de l'Etat Civil	228.75	200.--
Attribution sur fonds communaux sup. patente		11.400.--
Droits revenant à la commune en matière de permis de chasse	1.940.--	1.500.--
Vente de gadoues	760.--	500.--
Usage du dépôt	400.--	400.--
Redevance du Snc-Lumière pour consom. électr.	9.198.26	8.200.--
Redevance Lyonnaise sur consommation eau	50.000.--	50.000.--
Location du Bureau de la Percepteur	800.--	800.--
Produit des entrées au terrain de jeu	391.50	
Taxe sur les places	2.780.--	2.780.--
Taxe sur les autos	11.726.60	13.601.88
Sub. Etat et départ pour indemn. aux chômeurs		216.000.--
Avance du départ. pour fonds de roull. chômage		10.000.--
Prélèvement sur le compte d'emploi des économies pour équilibrer le budget		26.100.--

552.558.12 1.062.040.34
Total ~~1.037.324.52~~

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Impositions extraordinaires

5 centimes pour remb. emprunt 63.786,65 (cim.)	4.338,20	3.552,68
2 cent. pour remb. emprunt de 25.666.-- (écoles)	1.815,26	1.438,11
6 cent. remb. emprunt 80.000 (place publ.)	5.445,84	4.451,92
17 cent. emprunt communal 1925 (dépotair)	17.245,14	14.656,--
150.000	63.534,78	48.076,61
56 cent emprunt eau (300.000)	5.445,84	3.909,25
5 " " rue Boursier (65.000)	55.550,73	45.071,82
54 " " trav. divers (450.000)	16.337,52	13.319,82
16 " " leg ^s Mairie (201.075)	87.133,40	72.460,04
85 " " eau (1.350.000)	907,63	180,--
I " " Sallencouille		
Total	255.954,34	207.116,25 208.016,25

NATURE DES DEPENSES

DEPENSES
CONSTATEES AU
DERNIER COMPTE

CREDITS PROPOSES
PAR LE CONSEIL

CHAPITRE PREMIER

DEPENSES ORDINAIRES

Frais d'Administration

Traitement des secrétaires de la Mairie	27.900,--	20.390,40
Frais de bureau de la Mairie, timbres des registres et autres	5.302,--	5.500,--
Imprimés à la charge de la commune	80,--	100,--
Conservation des archives	140,--	150,--
Frais des registres de l'Etat Civil	526,60	550,--
Abonnement au Journal Officiel (édit. des com.)		300,--
Frais de représentation du Maire		6.000,--
Frais de confection des rôles	1.636,21	1.700,--
Indemn. chauffage Bureau de la gendarmerie ..	200,--	180,--
Traitement du receveur municipal 10 %	604,--	543,60
Traitement du garde champêtre	9.840,--	8.697,60
Dotation de la Rosière	1.500,--	1.500,--
Télégraphe, allocation au porteur de dépêches	1.200,--	1.164,--
Prolongation d'ouverture du bureau de poste	2.400,--	2.160,--
Dépenses du téléphone	1.135,40	1.200,--
Frais d'entretien des boîtes aux lettres	150,--	135,--
Frais d'audiences foraines	2.348,--	2.115,--
Salaire concierges de la Mairie <i>et femme de ménage</i>	16.176,--	15.272,28
Abonnement à divers pubic. administratives	124,--	150,--
Indemn. au Caissier, caisse d'Epargne	300,--	270,--
Part de la Com. pour pensions des emp. commun.		
Allocation viagère aux employés communaux		
Allocation aux anciens emp. communaux		3.600,--
Salaire Juvet (gardien cimetièr) voir titre		
<i>Et des frais exposés par les membres du Conseil à l'occasion de déplacements pour missions officielles</i>		4.840,--
ENTRETIEN DES PROPRIETES COMMUNALES		3.000,--
Entretien de la Mairie	10.227,--	5.000,--
Entretien et clôtures des cimetières	2.018,--	2.500,--
Contrib. sur les biens et revenus communaux ..	2.059,44	2.100,--
Apprentissage de métiers	200,--	292,50
Reversement au Bureau Bienfaisance (legs Boursier)	700,--	15.630,--
Entretien des Bâtimens communaux, halles, marchés	18.940,--	60.000,--
Entretien des fontaines, puits, mares	1.905,--	2.000,--
Assurance des bâtimens communaux contre l'inc.	1.398,--	1.500,--
Entretien et remontage des horloges (salaire du préposé et fournitures)		1.000,--
Indemnités à la subdivision des sapeurs-pompiers	4.376,--	1.800,--
Entretien du matériel incendie (essence, huile)	1.929,--	12.000,--
Assurance des Sapeurs Pompiers et pompe à inc.	18,--	600,--
Achat Machine à écrire Royal, 2ème annuité, solde		1.100,--
Consommation d'eau, Bât. communaux et bornes fontaines		25.000,--
Marché, matériel, Salaire des préposés		70.000,-- 55.000,--
à reporter ..		252.040,38 205.040,38

Report

~~232.040.38~~
205.040.38

ASSISTANCE ET HYGIENE

Ventes médicales Scolaires

Contingent de la commune pour les enfants assistés		10.000.--
d° enfants aliénés	2.609.27	2.700.--
Dépenses d'assistance médicale gratuite	6.617.43	7.000.--
Dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et hospitalisation	16.820.--	70.000.--
Pesage des nourrissons	12.000.--	20.000.--
Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique	100.--	90.--
Inspection sanitaire des tueries et viandes	3.124.45	3.200.--
Assistance aux femmes en couches	5.472.--	4.950.--
Subventions Bureau Bienfaisance	2.884.76	3.000.--
Secours aux indigents	4.500.--	4.500.--
Assurance employés communaux	1.200.--	
Subvention à la Société de Secours Mutuels	2.374.50	1.500.--
Assurance des fautes lourdes commises par les pompiers	1.200.--	1.080.--
Subvention Société Anciens Combattants	416.--	450.--
" " combattants républicains	600.--	90.--
" " horticulture	100.--	90.--
" " "	200.--	190.--
Chaussures aux enfants des écoles	2.531.--	3.000.--

Subvention à la famille
INSTRUCTION PUBLIQUE

Colonies de vacances, (frais d'envoi d'enfants en)

Entretien des Ecoles Publiques		3.000.--
Indemnité chauffage, instituteurs et institutrices	14.990.--	5.000.--
Indemnité logement d°	420.--	405.--
Chauffage des classes et de la Mairie	4.080.--	4.050.--
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	24.150.--	25.000.--
Salaire de l'aide de l'Ecole maternelle	1.720.--	1.800.--
Achat livres de prix	6.288.--	6.116.64
Médailles et livrets pour prix (legs Archangé)	5.318.--	5.500.--
Subvention à la Mutuelle scolaire (coop.)	132.--	250.--
Subvention aux amis de l'Ecole	400.--	360.--
Subvention à la Caisse des écoles	500.--	450.--
Fourniture aux élèves des Ecoles	3.000.--	2.700.--
Indemnité aux instituteurs pour surveillance à la cantine pendant la durée des repas	16.071.--	17.000.--
Emploi du legs Parrat	3.050.--	2.790.--
Emploi du legs Salmon	1.050.--	1.080.--
Achat de machines à écrire pour les écoles	372.--	720.--
Traitement du Professeur d'Anglais		3.400.--
Traitement du professeur <i>piano solège</i>	1.850.--	1.794.50
Traitement du professeur de dessin	400.--	388.--
Crèche, personnel et fournitures	900.--	873.--
Subvention à l'Yvette Sportive	8.156.--	8.000.--
Subvention au syndicat d'initiative	600.--	900.--

Crédement du professeur de culture physique
VOIRIE URBAINE

Entretien des rues et places publiques	4.328.--	4.000.-- 25.000.--
Eclairage des rues, bâtiments communaux et matériel	33.806.--	70.000.--
ENlèvement des bœues et immondices	25.850.--	20.950.--
Indemnité au Voyer communal	2.500.--	
Salaire des cantonniers de la voirie urbaine	52.720.--	58.283.--

Traitement professeur sténo(dactylo)		1.212.50
" " comptabilité		1.212.50

VOIRIE VICINALE

Salaire des cantonniers des chemins vic. ord.	10.180.--	9.600.--
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	46.911.16	25.351.--
Dépenses diverses		200.--
Frais généraux (frais de rôles, timbres, etc)		100.--
Contingents affectés aux chemins de grande communication et d'intérêt commun	2.771.--	2.629.--
Contrib. fonds commun. chemins vic. et rur.	30.143.--	32.469.--

VOIRIE RURALE

Entretien des chemins ruraux	20.914.--	5.000.-- 10.000.--
Elargissement des chemins ruraux		5.000.--
Subv. aux lotiss. pour ent. et éclair.	23.481.97	20.000.--
Gratif. au garde surveillance marché	1.200.--	1.080.--
Risques professionnels du garde	5.000.--	1.080.--

DEPENSES DIVERSES

		9.000.--
		12.000.--
Fête nationale du 14 Juillet et autres	12.245.--	1.350.--
Recensement par le contrôleur	1.500.--	5.400.--
Honoraires d'Architecte, géomètre et avocat	6.133.--	180.--
Bourses scolaires	200.--	45.--
Etrennes au facteur	50.--	1.888.--
Entretien terrain de jeux	125.--	6.775.82
Dépenses imprévues	6.165.63	180.--
Indemnité au garde pour bicyclette	200.--	200.--
Arbre de noel Eccles maternelle	86.--	270.--
Subvention société de pêche	300.--	225.--
Indemnité à M. et Mme Daré	250.--	
Remb. au départ. de l'avance pour fonds de roulement chômage		10.000.--
Indemnités aux chomeurs		270.000.--
Recensement de la population en 1936		50.000.--
Dons en nature aux chomeursn charbon, lait		6.000.--
Emploi des Economies résultant des décrets lois du 16 Juillet 1935		26.100.--
Total	558.588.82	1.037.324.52 1.062.040.34

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Service de la dette		
28° annuité de l'emprunt 1908-1938 (cimetière)	364.51	
63.786.55	3.531.76	3.552.68
28° ann. emprunt 1908-1938 (Ecoles)	1.450.02	1.438.11
1923-1933 (Pl. publique)	4.776.18	4.451.92
1926-1936 (dépotoir)	14.150.--	14.656.--
(eaux) 800.000	51.765.44	48.076.61
(rue Boursier) 650.000	4.205.94	3.909.25
Ecoles, Travaux divers 750.000	48.530.10	45.071.82
logements Mairie 221.375	14.363.30	13.319.82
Eaux 1.350.000	39.150.--	72.460.04
Sallemeuille	188.20	180.--
	182.535.45	207.116.25
		1062 040
		1 269.156

Impositions à comprendre dans les rôles de 1936
Impositions ordinaires

Le Conseil,
Vu le budget approuvé pour 1934 et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 1934.
Vu le projet proposé pour l'année 1936 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires, s'élèvent à la somme de 1.062.040,34
Alors que les recettes ordinaires ne s'élèvent qu'à la somme de 449.050,46
à laquelle il convient d'ajouter
1° le produit des taxes indites par la loi du 13 août 1936, soit 66.381,88
taxe vicinale 64.938,-- } 630.370,34
En conséquence, il reste à pourvoir à un déficit de 431.670,--
Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions spéciales ci-après :

la Reporter

12 cent.	pour le salaire du garde devant produire	9.600.-
24 cent.	assistance aux vieillards, infirmes, incurables	20.000.-
1 "	familles nombreuses	859.20
4 "	femmes en couches	3.000 -
82 "	assistance médicale gratuite	70.000.-
5 "	ordinaires, dépenses des chemins vicinaux	4.295.-
3 "	extraordinaires d'°	2.545.-

considérant qu'en retranchant ladite somme 110.329.20 110.329.20
 Il ressort une insuffisance de revenus de 321.340,80

Nécessitant une imposition de 3/4 centimes

Impositions ordinaires
et extraordinaires

Delibère
Les impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1936, sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous.

1°- IMPOSITIONS ORDINAIRES

- 5 cent. ordinaires
- 11 " salaire du garde champêtre
- 24 cent. assistance aux vieillards
- 374 cent. insuffisance de revenus
- 1 " assistance aux familles nombreuses
- 4 " assistance aux femmes en couches
- 5 " ordinaires pour chemins vicinaux
- 3 " extraordinaires

2°- IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

- 5 cent. pour remboursement d'un emprunt de 63.789,25 arrêtés du 10 avril 1907, (cimetière)
- 2 cent? pour remboursement d'un emprunt de 25.666.-- arrêté du 12 Mars 1918 (écolés)
- 6 cent. pour remboursement d'un emprunt de 60.000.-- arrêté du 6 Mars 1923 (pl. du Guichet)
- 17 " pour remboursement d'un emprunt de 150.000.-- autorisé par arrêté du 22 Février 1926 (dépotoir communal)
- 56 cent. pour remboursement d'un emprunt de 800.000.-- arrêté du 1 février 1930 (eaux)
- 5 cent. pour remboursement d'un emprunt de 65.000.-- autorisé par arrêté du 30 Aout 1930 (pavage rue Boursier)
- 54 cent. pour remboursement d'un emprunt de 750.000.-- arrêté du 29 Janvier 1931 (solde construction école et travaux divers)
- 16 cent. pour remboursement d'un emprunt de 221.975.-- arrêté du 25 janvier 1932 et destiné à logements instituteurs, aménagement de la Mairie.
- 85 cent. remboursement d'un emprunt de 1.350.000.-- autorisé par arrêté du 29 Mars 1933, et destiné à eaux
- 1 cent. pour remboursement d'un emprunt autorisé par arrêté du 6 Mai 1933 et destiné à Sallemouille.

736

II - Les taxes établies en vertu de la loi du 13 Aout 1926 et les taxes de remplacement feront l'objet de rôles établis par le service des contributions directes, d'après les tarifs ci-après :

3 % taxe d'habitation d'après la valeur locative des locaux d'habitation, avec abattement de 200 frs à la base. 50.000

Taxes sur les instruments de musique à clavier :
 pianos droits : 20 frs 2.780
 à queue: 40 frs

Taxe sur les autos, cyclecars, motos, camions,
 10 % de la taxe d'Etat. 13.601,80
66.381,80

Assistances aux vieillards : 3 admissions, 2 refets

assistance femmes en couches : 1 admission

Assistance médicale gratuite : 1 demande ajournée -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

[Signatures]
 Bouquin
 Delahaye
 Delbe
 Bouquin
 Delbe

Nous ne ~~avons~~ signons pas ce procès-verbal parce que n'étant pas conforme avec la discussion sur le paragraphe marqué x concernant l'allocation David Secrétaire de Mairie

Cette proposition a été faite consécutivement à d'autres propositions émanant d'autres conseillers :

[Signatures]
 Albert Magnier
 F. Gué
 Bouquin

Réunion du 22 décembre 1935

Le Mercredi 18 décembre mil neuf cent trente cinq.

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 22 décembre 1935, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour

Le Maire
[Signature]

L'an mil neuf cent trente cinq, le vingt deux décembre à neuf heures le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents, M. M. Decauville, Spiere, Cholet, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Plusin, Lefèvre, Delbe, Fourat, Favre, Hennegrave, Bouquin, Nautrez, Boutante, Dupré Delahaye.

Absents : M. M. Caussaint, Charrier, Courtin, excusés : M. M. Croc, Coqson.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Hennegrave, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est accepté sauf par M. M. Delahaye, Magnier, Fourat, qui déclarent que la proposition de Monsieur Delahaye concernant l'allocation David a été faite consécutivement à d'autres propositions faites par d'autres conseillers.

Plan d'aménagement d'Orsay

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 9 novembre 1935, nous signalant que la

délibération du 15 septembre 1935 était contradictoire avec le projet d'aménagement d'Orsay, rectifié conformément aux observations présentées par la section de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique du Conseil d'Etat dans sa séance du 2 avril 1935

Le Conseil, délibère, approuve le plan d'aménagement d'Orsay, tel qu'il a été modifié, puisque ces modifications ne concernent pas l'ouverture de la voie d'accès à la gare d'Orsay Etat.

lettre Bioulac

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bioulac demandant la permission de faire passer une canalisation d'eau dans le passage devant sa propriété; il est décidé de faire une enquête pour savoir à qui appartient ce passage.

lettre des propriétaires
rue Aristide Briand

M. le Maire donne lecture d'une lettre des propriétaires de la rue A. Briand demandant une rectification de l'alignement entre la rue de Logerie et la rue du Pont de Sures. Cette question étant à l'étude la lettre est renvoyée à la commission des Travaux.

lettre Thuillier

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Thuillier, demandant à continuer le montage et le démontage du marché; comme il le faisait avec le concessionnaire. Cette lettre sera étudiée avec la question du marché.

Marché

Le Conseil délibère sur l'établissement du règlement du marché en vue de l'exploitation en régie directe, deux textes différents sont présentés, la discussion s'engage sur ces deux textes.

M. le Maire demande une suspension de séance de 10 minutes, pendant lesquelles la commission du marché se réunit, afin de mettre les deux projets d'accord.

A la reprise de la séance M. Delahaye propose un texte aux termes duquel les décisions de la commission paritaire doivent être entérinées par le conseil municipal pour devenir définitives.

Dans le texte de M. Delbès, les délibérations de la commission paritaires sont soumises au Maire qui conserve la liberté de décision.

Il est procédé aux votes au scrutin public sur ces deux textes.

Proposition Delahaye pour : M. M. Leroux, Magnier, Fourat, Bauguin, Nautrez, Delahaye, soit 6.

contre : M. M. Decauville, Blanchet, Flusin, Lefèvre, Delbès, Favre, Leborgne, Hennegrave, Cholet, Boutoute, Deschamps, Dupré, soit 12.

Proposition Delbès : pour : M. M. Decauville, Blanchet, Flusin, Lefèvre, Delbès, Favre, Leborgne, Hennegrave, Cholet, Boutoute, Deschamps, Dupré, soit 12.

contre : M. Leroux, absentions M. M. Magnier, Fourat, Bauguin, Nautrez, Delahaye, soit 5 contre, 1 absention.

En raison du court délai pour la mise en exploitation du marché par régie directe au premier janvier, M. le Receveur municipal fait toute réserve, en ce qui le concerne. Il est nécessaire en effet qu'il soit en possession d'une mise au point complète, particulièrement en ce

qui concerne le prix des places. En outre, il faut qu'un régisseur soit nommé par le Maire, et que le receveur prenne des renseignements avant de donner son avis, il exige d'ailleurs un cautionnement du régisseur.

Monsieur Favre dépose sur le bureau la motion suivante :

"En raison du peu de temps dont dispose la municipalité pour mener à bien la bonne gestion de la régie directe, nous proposons de proroger la concession actuelle de trois mois, ce qui permettrait d'étudier la mise en service de la régie directe et d'autre part de remettre à l'étude la proposition de M. Kerouff, car n'oublions pas que l'ancien contrat dont la durée était de 20 ans, avait été voté à l'unanimité, mais la voix de M. Leroux. Ce qui revient à dire que nous ne sommes pas suffisamment prêts pour la régie directe."

Monsieur Delahaye déclare qu'il attire l'attention de M. M. les conseillers sur le fait qu'ils seront prêts et qu'il ne comprend pas la proposition de M. Favre.

Monsieur Magnier déclare que le public saura ce qui se passe ici et que M. Favre veut reculer le marché de trois mois pour que le concessionnaire fasse de nouvelles propositions.

Monsieur Delahaye prononce alors les paroles suivantes, "ça rapporte donc tant que cela au concessionnaire", à quoi M. Favre répond : "je n'en sais rien, je n'ai pas de relations avec lui." et M. Delahaye réplique : "On est prêt à se le demander."

M. Dupré demande un blâme pour les paroles de Monsieur Delahaye.

Monsieur Favre déclare qu'il maintient sa proposition et est procédé au vote public.

Pour : Decauville, Blanchet, Flusin, Lefevre, Delbes, Favre, Leborgne, Hennegrave, Cholet, Boutouff, Deschamps, Dupré : soit 12.
Contre : M. M. Leroux, Magnier, Tourat, Bouquin, Vautrey, Delahaye, soit 6.

La motion est donc adoptée, Monsieur le Maire est autorisé à se mettre en rapport avec le concessionnaire pour prolonger la concession jusqu'au 31 Mars 1936.

Monsieur Magnier déclare qu'un mois était suffisant pour se mettre au courant, qu'il est étonné de voir des choses telles que cela et qu'il demande que ces paroles soient mises au procès-verbal.

Le conseil, sur la demande de M. Vautrey, délibère, émet un avis favorable au classement de l'avenue St-Laurent dans la voirie municipale, M. Vautrey se chargeant de faire les démarches nécessaires et la procédure à ce sujet.

Reconnaissance de l'avenue St-Laurent

Handwritten signatures and names at the bottom of the page, including Decauville, Blanchet, Flusin, Lefevre, Delbes, Favre, Leborgne, Hennegrave, Cholet, Boutouff, Deschamps, Dupré, Bouquin, Vautrey, Delahaye, and Magnier.

Réunion du 26 Janvier 1936

145

Du Mardi 21 Janvier 1936. Convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 26 Janvier à 9^h30 à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

L'an mil neuf cent trente six, le vingt six Janvier, neuf heures trente, le Conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Leborgne Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flusin, Lefèvre, Delbeis, Fourat Faure, Croc, Coussaint, Hennegrave, Bouquin, Nautrez, Courtin, Boutaut, Dupré, Delahaye

Absent : M. Caron.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coussaint, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité après mise au point de M. Nautrez, concernant l'affaire Angenard.

Monsieur Nautrez propose la motion suivante : " Estimant qu'une injustice a été commise en supprimant le poste de secrétaire adjoint, demande au Conseil la réintégration de M^{me} Angenard, avec paiement des indemnités, au cas où M. David prendrait sa retraite."

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté de M. le préfet repétant la demande de M^{me} Angenard, tendant à l'annulation de la délibération supprimant le poste de secrétaire adjoint, et met la motion de M. Nautrez aux voix :

Ont voté contre : M. M. Decauville, Blanchet, Delbeis, Faure, Leborgne, Hennegrave, Courtin, Cholet, Boutaut, Deschamps, Flusin, (11 voix)

Ont voté pour : M. M. Magnier, Fourat, Croc, Coussaint, Bouquin, Nautrez, Delahaye (7 voix)

Se sont abstenus : M. M. Dupré, Chartier, Lefèvre, Leroux (4)

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

lettre préfet

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise adressée aux municipalités du département, en raison de son départ de la Préfecture. Le Conseil charge M. le Maire de répondre à cette lettre.

lettre Richard

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Richard, directeur de l'école des garçons demandant l'installation du chauffage central dans son appartement. Le Conseil décide à l'unanimité de demander un devis d'ensemble à l'architecte et de soumettre la question à l'étude de la commission des travaux.

Plan à restaurer

Le Conseil accepte le devis de M. Petit, se montant à 300 francs pour restauration d'un plan ancien d'Orsay.

Rue de la Rue de Lozère

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lemonnier signalant les risques de contamination dus au lavoir municipal installé, 32 rue de Lozère. Le conseil décide à l'unanimité de soumettre cette question à l'étude de la commission des travaux.

lettre Yvette Sportive

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dumas, président, indi-

quant que l'Yvette Sportive a voté 50 francs pour secourir les mondés et qu'une quête sera faite lors d'une prochaine manifestation sportive. Le Conseil adresse à l'unanimité ses remerciements à l'Yvette Sportive.

Amenagement de la Prairie des Hés

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Meunier, avoué, concernant la proposition d'aménagement de la prairie des Hés, faite par M. M. Denis Picard et Mondelin; tendant au refet de cette proposition. Le conseil décide à l'unanimité de donner connaissance de ce rapport aux intéressés.

lettre Cessens

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cessens, au sujet de la reconnaissance des voies du Val d'Orsay par la commune, Le Conseil émet un avis favorable, mais estime que cette question doit être liée à celles du Val Long du Parc d'Orsay, 2^{ème} et 3^{ème} parties, décide de renvoyer cette question à la commission des Travaux, afin qu'une décision soit prise rapidement.

Avenue St Laurent

Le Conseil décide à l'unanimité qu'une pancarte serait posée à chaque extrémité de l'avenue St Laurent, interdisant le passage des poids lourds.

lettre Houtmann

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Houtmann, instituteur demandant l'augmentation de son indemnité de logement, Le Conseil décide à l'unanimité de porter cette indemnité à 2.000 francs annuellement au lieu de 800 francs.

lettre comité des Chômeurs

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Comité des Chômeurs, demandant le rétablissement des bons de lait. Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 500 francs à prendre à l'article 103 du budget primitif 1936. Les bons seront distribués à raison de $\frac{1}{2}$ litre par enfant jusqu'à 4 ans inclus.

Demande Martin

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Martin demandant l'alignement des voies prévues au plan d'extension d'Orsay, lieudit Les Planches. Le Conseil, décide à l'unanimité d'attendre le retour du plan d'aménagement, actuellement en cours d'approbation, avant de donner une suite à cette demande.

Demande Bureau de tabac Guiraud

M. le Maire donne lecture d'une demande d'ouverture d'un bureau de tabac, de M. Guiraud, à Mondétour. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité sauf M. Bouteau.

Elagage des arbres B⁵ Dubreuil

M. le Maire donne lecture d'un rapport de M. l'Ingénieur vicinal, répondant à la délibération du Conseil du 9 novembre 1935 et demandant l'elagage des arbres B⁵ Dubreuil, M. l'Ingénieur vicinal est d'avis d'abattre les arbres qui sont parvenus à maturité, Le Conseil à l'unanimité décide de maintenir la délibération du 9 novembre 1935.

Marché

M. le Maire rappelle la motion de M. Faure, acceptée à la dernière réunion, et propose de voter les crédits nécessaires à l'exploitation de la régie directe, ces crédits sont refusés par 13 voix contre 9;

Ont voté pour: M. M. Leraux, Magnier, Faurat, Croc, Coussaint Bouquin, Vautres, Dupré, Delahaye.
Contre: M. M. Decauville, Blanchet, Charrier, Flusin, Lefèvre, Faure, Leborgne, Fennegrave, Courbin, Cholet, Bouteau, Deschamps, Bellis

Le Conseil, Vu les propositions faites par M. Revouf savoir achat du terrain au nom de la commune - construction du marché par la commune - Installation complète du matériel conforme au marché de Nanterre (concession Revouf) - Paiement par le concessionnaire - Amortissement de la somme totale par vingtème et sans intérêts -

En contre partie :

Jusqu'à la mise en service du marché couvert, deux jours de marché, mardi et vendredi, versement par le concessionnaire de 48.500 francs par an.

A dater de la mise en service du marché couvert, trois jours de marché, mardi, vendredi et dimanche, versement par le concessionnaire de 70.000 francs par an, Amortissement 1/20^e de la somme engagée, durée de la concession 5 ans -

A l'expiration de ces 5 ans la commune reprend sa liberté, mais devra rembourser au concessionnaire les 15/20^e de la somme avancée pour l'achat du terrain, la construction et l'installation du marché.

Les bases de cette proposition sont adoptées par 13 voix contre 9

Ont voté pour : M. M. Decauville, Blanchet, Charrier, Flusin, Lefevre, Faure, Leborgne, Hennegrave, Courton, Cholet, Bouboute, Deschamps, Delbis

Contre : M. M. Leroux, Magnier, Fourat, Proc, Coussant, Bouquin, Vautrez, Dupré, Delahaye.

Le conseil décide à l'unanimité de mettre ces conditions en adjudication.

Le conseil décide à l'unanimité de demander un rendez-vous à M. l'Inspecteur primaire, en présence des Membres de la commission des écoles

Le conseil décide à l'unanimité d'employer la somme de 10.000 frs léguée par M. Genetoux à la commune, par testament olographe du 24 novembre 1923, à l'achat de rente 3% perpétuel.

Le conseil fixe au 8 Mars la date d'élection de la croisière.

Le conseil désigne à l'unanimité M. Flusin, qui accepte, pour faire partie du Comité de patronage du cours complémentaire des jeunes filles.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 1.200 frs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour évacuation par les pompiers et hébergement, par M. Thuillier, des victimes de l'inondation.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 10.000 frs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, à titre de subvention à la Caisse des écoles pour repas fournis aux enfants des chômeurs.

Le conseil vote à l'unanimité la somme de 5.200 frs, à prendre à l'article 71 du budget primitif de 1936, pour achat de pierres destinées à la refecton du chemin du d'fatoire, et du Chemin de la Cyprenne, M. le Maire est autorisé à traiter avec les fournisseurs faisant les meilleurs prix.

Le conseil vote un complément de crédit de 4.835 frs pour l'aménage-

Ecoles

Legs Genetoux

25-1 36

30-1 36

Election de la croisière

Comité de patronage

Cours Complémentaire

Jeunes filles

Vote de crédits inon-

dations 25-1 36

30-1 36

Vote de crédits cantine

scolaire 25-1 36

30-1 36

Achat de pierres

25-1 36

30-1 36

Amenagement de la

place de la Mairie 25-1 36